Partant des consuls, il les dit soucieux de l'avenir et désireux de ne plus voir se renouveler les violences antérieures.

Les consuls, très ému, répondit à partir de ce moment, très rapidement, approuvant la manifestation.

M. Bertrand relate l'historique des conflits sanglants de Limoges.

Cependant, on remarque déclare ne pouvoir donner son opinion sur l'« Hervéisme », n'ayant pas eu à examiner ce point de vue. Il approuve néanmoins les termes généraux de manifeste.

A 4 h. 1/2, l'audience est suspendue pendant dix minutes.

INCIDENT

Un incident survenu par Herré marque la reprise de l'audience.

L'accusé proteste contre la présence, dans la partie de la salle réservée au public, d'agents de la sûreté.

Herré va même jusqu'à dire qu'en l'occurrence la loi est violée.

« Les audiences de la Cour doivent être publiques, dit-il, et on empêche le public d'y assister. »

Joignant leurs voix à celles de leur camarade, les accusés appuient ses déclarations.

La salle est légèrement houleuse. L'incident est clos.

Le Président lit une lettre de M. Anatole France qui s'excuse de ne pouvoir venir déposer à l'audience.

M. Anatole France fait cependant une déclaration par laquelle il met en garde le jury contre les patriotes de profession.

Les dépositions des autres témoins, MM. Sauvage, Herbier, Gaeffaihe et Mme Roussel ne présentent qu'un intérêt restreint, attendu que leurs déclarations ne sont qu'une répétition des dépositions antérieures.

Cependant, Mme Roussel, qui pleurant au point de vue maternel, « fêtri le geyser et ses barreaux dans des termes tellement énergiques, que le Président a dû intervenir. Les derniers mots de témoin ont été soulignés par les applaudissements d'une partie de l'auditoire.

L'audience est levée à 5 h. 1/2.

LA CONFÉRENCE MAROCAINE

Madrid, 27 décembre.

Le gouvernement espagnol va s'entendre incessamment avec les ambassadeurs des puissances étrangères, pour fixer définitivement la date de la conférence, qui aura lieu décidément à Algésiras.

La Révolution en Russie

La situation générale. — Dix mille victimes? — Saisie de bombes — Arrestations

Saint-Pétersbourg, 27 décembre.

La violence et l'horreur des troubles révolutionnaires de Moscou ne sont sorties dans la journée de 26 décembre, et l'ordre n'est pas rétabli à l'heure actuelle.

Les troupes employées à la répression sont relativement peu nombreuses. L'amiral Doubassof en sait surtout de la cavalerie et notamment du 1er régiment cosaque du Don, du 3e régiment du dragons de Sommy, des trois régiments cosaques de Don n° 31, 32, 34 ; les neuf batteries de la 1re brigade d'artillerie de grenadier sont également mises à contribution. Enfin le régiment de dragons de Saint-Pétersbourg a été transporté de Tver à Moscou.

Aucun des huit régiments de grenadiers présents à Moscou n'a pris part à la bataille des rues. Depuis le lieutenant du régiment de Rostof, ces troupes sont tenues en suspicion ; tout récemment, les journaux *Rousskoïe-Slovo*, *Novosti-Dnia* et *Jizn* appréciaient le loyalisme du 12e régiment d'Astrakhan en termes que le colonel de ce régiment crut du voir relever.

Il résulte de ces circonstances que si les troupes régulières avaient dans Moscou la supériorité de l'armement, la supériorité numérique appartenait sûrement aux insurgés.

Le nombre des victimes serait, dit on, de 10.000 depuis le premier jour de combat. Ce chiffre est peut-être exagéré. Un télégramme officiel de l'amiral Doubassof annonce, en effet, que 1.500 personnes ont été tuées et blessées à Moscou. Mais les dégâts sont officielles russes et rien n'est le même chose.

La troupe harcelée

Tous ceux, dit un correspondant, qui ont visité Moscou et qui connaissent ses ruelles tortueuses, ses boulevards en spirale, tout cet enchevêtrement de voies fermées en anneaux concentriques autour du Kremlin et de la ville glacée avec ses murs crénelés, comprendront les avantages qu'offre l'ancienne capitale pour une guerre de partisans. Les révolutionnaires ne manquent pas d'en profiter, et c'est évidemment pour en priver de l'avenir et détruire de ne plus voir se renouveler les violences antérieures.

Les troupes, très ému, approuvant la manifestation, rapidement, approuvant la manifestation.

M. Bertrand relate l'historique des conflits sanglants de Limoges.

Cependant, on remarque déclare ne pouvoir donner son opinion sur l'« Hervéisme », n'ayant pas eu à examiner ce point de vue. Il approuve néanmoins les termes généraux de manifeste.

A 4 h. 1/2, l'audience est suspendue pendant dix minutes.

INCIDENT

Un incident survenu par Herré marque la reprise de l'audience.

L'accusé proteste contre la présence, dans la partie de la salle réservée au public, d'agents de la sûreté.

Herré va même jusqu'à dire qu'en l'occurrence la loi est violée.

« Les audiences de la Cour doivent être publiques, dit-il, et on empêche le public d'y assister. »

Joignant leurs voix à celles de leur camarade, les accusés appuient ses déclarations.

La salle est légèrement houleuse. L'incident est clos.

Le Président lit une lettre de M. Anatole France qui s'excuse de ne pouvoir venir déposer à l'audience.

M. Anatole France fait cependant une déclaration par laquelle il met en garde le jury contre les patriotes de profession.

Les dépositions des autres témoins, MM. Sauvage, Herbier, Gaeffaihe et Mme Roussel ne présentent qu'un intérêt restreint, attendu que leurs déclarations ne sont qu'une répétition des dépositions antérieures.

Cependant, Mme Roussel, qui pleurant au point de vue maternel, « fêtri le geyser et ses barreaux dans des termes tellement énergiques, que le Président a dû intervenir. Les derniers mots de témoin ont été soulignés par les applaudissements d'une partie de l'auditoire.

L'audience est levée à 5 h. 1/2.

LA RÉGION

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES
dans le Pas-de-Calais

Nous lisons dans le *Petit Béthunois* :

Il nous revient que, contrairement à ce qui a été dit, M. Mill maintient sa candidature radicale à Calais.

D'autre part, à Montreuil, les réactionnaires avaient l'intention de présenter au dernier moment un candidat appartenant à la circonscription, probablement M. de Lhomel, qui prendrait l'étiquette libérale.

Election au Conseil général

Remerciements de M. Sirot

M. le docteur Sirot nous prie d'adresser en ces termes ses sincères remerciements aux électeurs du canton d'Avesnes-Nord :

« Mes chers Electeurs,

« Mercredi 1761 consultants qui, sur un programme franchement radical, n'ont pas hésité à m'accorder leurs suffrages : ils ont montré une fois de plus leur attachement à la République. Je m'efforcerai de leur prouver qu'ils ont bien placé leur confiance.

« Dr SIROT ».

A PROPOS DE L'INCIDENT du Comité Mascuraud

Nous avons reproduit le communiqué du Comité républicain du Commerce et de l'Industrie annonçant l'envoi d'un document destiné à expliquer l'incident dont la presse s'est occupée il y a quelques jours.

Ce communiqué fait allusion aux membres dissidents qui ont provoqué cet incident et confient le terme « dissidents exclus ».

Plusieurs des intéressés nous signalent qu'ils avaient démissionné avant l'assemblée générale qui a prononcé l'exclusion, et nous prient de rectifier.

Nous nous empressons de leur donner très loyalement acte de leur déclaration.

Nous garderons au sujet de cet incident la plus rigoureuse neutralité, laissant à l'avenir le soin d'éclaircir les faits.

Elections au Conseil général à Bourbourg. — Les électeurs du canton de Bourbourg sont convoqués pour le 14 janvier à l'effet d'élire leur représentant au Conseil général en remplacement de M. Durlez, décédé.

Petites Informations

PARIS

— Une partie du personnel non gradé des services hospitaliers s'est mise en grève sous divers prétextes dont l'un est vivement démontré et dont les autres, s'il leur se croire M. Mauvrez, ne sont pas fondés.

— La commission administrative de la Bourse du Travail date le 21 décembre, a donné satisfaction parce que 53 syndicats seulement sur 218 syndicats avaient pris part au scrutin.

— M. Pierre La Prévoté de Lanuay, au cours du procès intenté par son frère à M. Henri Rouvier, directeur de l'*Action*, avait tiré les oreilles à l'avocat du sénateur des Côtes-du-Nord : il vient d'être condamné par violences à 300 francs d'amende.

— M. Dernier, le célèbre book-maker, et ses complices Petit et Demoya, qui persistent à exercer leur industrie sur les hippodromes, ont été condamnés l'un à 100 francs d'amende, les autres à 50 francs.

— La tenancière d'un hôtel meublé de l'avenue de Clichy, Marion Kirche, a été trouvée étranglée dans une chambre de son établissement, dont les locataires, les époux Creanet, ont disparu.

— Une avent-trière, Louise Vaccone, dite de Vaccone, dite « le Poule aux yeux d'or », qui eut une célébrité éphémère au suicide successif de trois amants ruinés par elle, a tué d'un coup de poignard, au cours d'une scène hystérique, le patron de l'hôtel meublé où elle pleure était venue chercher.

FRANCE

— Le docteur Polonc, député maire de Genest, qui préside la commission d'enquête parlementaire sur l'affaire Humbert, est mort subitement.

— M. Louis Brunet, sénateur de la Réunion est mort hier soir à son domicile, à Paris.

— Les carravanes savoyées par nos tribus sont les seules autorisées sont arrivées à Tunis sans incidents.

— Les membres du barreau d'Oudjda de Constantine (Algérie) ont été condamnés à payer 2.000 fr. à un commerçant d'Oudjda, Mouchet.

— L'étudiant Dufour qui tua, à Marseille, le commissaire de la marine Mauvet, avec la complicité de la femme de ce dernier, est arrivé au bagne de Saint-Martin de Ré.

— Une collision s'est produite entre les véhicules des usines Delmas et les soldats du 122e qui était de service au polygone.

— On a lancé un fleuve le contre-torpilleur *Lihoy*, construit pour la marine russe : caractéristiques : 56 mètres, 6 canons, 2 mitrailleuses et 2 tubes lance-torpilles, 36 marins.

— A Lahouisière-sur-Oisch (Côte-d'Or), un nouveau glissement de la montagne qui domine le hameau de la Forge vient de se produire menaçant d'ensevelir un certain nombre de maisons.

— Un cétiverses de Loire (Rhône) sentent et en prononcer, fit venir une enfants au leur enfants nous trouvons qu'il avait sur le concours quatre concurrents sont le premier remonté à dix ans.

— La fille du baron Gérard, député de Calvados, a été mise dans une chemisier de Salvagnac (Tarn) des suites de l'accident d'automobile dont il lui victime M. y a tous membres.

ÉTRANGER

— La mort de Sain Camus, l'auteur de l'arrêtion contre le cardinal Cassens, qu'on disait d'être amnésiqué, est toujours mystérieuse : tout topsie a en révélé aucune trace de poison.

— D'après une statistique publiée à Berlin, l'Allemagne a dépensé 237,500,000 fr. pour les campagnes dans la nord-ouest africain.

— M. Wilfried Lawrier, ministre du Canada, a reçu de M. Rouvier une dépêche de condoléances pour la mort de M. Prefontaine.

— Un sinistre s'est découvert à la douane de Tanger. La sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères a été révoqué.

— On signale une grave malleerie parmi les élèves de l'Ecole des arts et métiers de Constantinople contre leur directeur.

Il y a de nombreux blessés.

— M. Morales, président de la République dominicaine, a été capturé et mis sur lors par les rebelles.

— 250 marins anglais ont été débarqués à Changhaï dans la crainte de nouveaux troubles pour aujourd'hui.

— Le croiseur cuirassé japonais *Tsushima* a été lancé, hier, sans incident, à Kure, en présence du prince héritier.

Carnet du Lecteur

MARIAGE

Roubaix. — Hier, samedi, a été célébré le mariage de Mlle Marie Lepers avec M. Victor Cabot, ancien conseiller municipal, gérant administrateur de la cause d'épargne de Tourcoing, directeur de la maison des tricoteurs et apprêts Vanackère et Cie.

LILLE

Les réceptions du Jour de l'An

M. le général commandant le 1er corps d'armée, M. le Préfet du Nord et M. le Maire de Lille ne recevront pas à l'occasion du 1er janvier.

Granules des Vosges (Rhumes Cervaux) 2 fr. 6 s

L'affaire d'escroquerie de Roubaix

M. Carré de Malberg a confronté une fois encore M. Gillis et Marie Duronbaix. Celle-ci persiste dans son aveux et maintient toutes les déclarations qui composent ses défenses.

Nous croyons savoir, sans cependant pouvoir l'affirmer, tout le monde restant actuellement que les gardiens du serail, qu'il a été prévu quant des points cadeaux faite à un coulé-gastique pour se rétablir et se sauver.

Voilà une affaire qui ne semble pas devoir finir de suite.

Nouvel An. — Grand choix d'articles garnis tous genres : Confiserie K. Brulin, 48, rue Nationale.

Distribution de surprises aux enfants. 30017

Hautefeuille cambrioleur

Hautefeuille l'assassin présumé de Lemaire a été interrogé une dernière fois au sujet du vol de 6.000 fr. de titres commis chez M. Lecomte, à Wattrelos. Disciple nouvelle d'Avignain, il a persisté dans ses dénégations, ce qui ne l'empêchera en rien pas, de passer incessamment devant les assises.

En effet, il s'était rendu après son cambriolage, chez un cabaretier auquel il avait montré les titres dérobés.

Celui-ci en avait donné une nomenclature exacte au juge d'instruction deux ou trois jours avant que l'énumération n'en fut faite dans les journaux.

Hautefeuille sera bien fait, il n'en sortira pas.

Galeries Lilloises. Fin de saison, occasions dans toutes les articles Nouveautés, Confections Dames, Modes, Fantaisies. 30152017

Les surprises du Mercredi

M. Oscar Dupuich, négociant à Rieux (Pas-de-Calais), vint hier mercredi, à la Bourse de Lille.

Attablé au café Belle-Vue, il attendait un ami avec une impatience fébrile. « Il devrait déjà être ici, s'il était exact au rendez-vous, murmurait-il. Voyons, l'heure ? »

Ce disant, on main cherchait à saisir la montre qui devait se trouver dans la poche de son gilet. Mais il fut surpris, et bien plus amer qu'il en lui annonçait un coup à bourse fameux, car, au vieillard toquante de la famille on avait en omission à 250 francs avait été aussi que la chaîne subtilisée de main délicate, par un adroit pick-pocket.

La poste de police était à deux pas. Ce que fit M. Dupuich ? Tout le monde le sait.

Granules des Vosges (Toux, Grippe) : 2 fr. 3 4

Cartes postales injurieuses

M. Herbert de Cappelle, étant tâché avec un de ses parents, n'est permis de lui envoyer des cartes postales diffamatoires et injurieuses.

De plus, ce qui aggrave son cas. Il a fait écrire certaines cartes, d'une obscénité révoltante, par un tout jeune homme.

M. Delalé, chargé de l'instruction, vient de renvoyer M. Herbert devant le tribunal correctionnel. Il comparaîtra à l'audience du 31 janvier.

5.000 Francs pour 0 15

Tombola des Anciens Sous-Officiers de Lille

75.000 Francs de Lots. — Tirage irrévocable : 10 Mars prochain. 31708

Chemin de Fer du Nord

M. Vincent, attaché aux services électriques à Paris, est nommé inspecteur des services électriques à Lille.

Dragées de Santé Laxatif incomparable. La boîte de 100 : 1 fr. 50 Y. de Arts, et 1er prix 31657

ROUBAIX

Déclaration du Parti socialiste

Mardi soir, une délégation du parti ouvrier unifié nous a apporté la déclaration suivante :

Le Comité exécutif du parti unifié déclare solennellement et sans fois pour toutes qu'il n'existe plus d'organisation socialiste à Roubaix.

Les sections Roubaisiennes du parti socialiste unifié se composent uniquement de l'union parti groupe socialiste Roubaisien et de l'union parti socialiste de France ; ainsi par conséquent s'y plus le droit de se réclamer encore des organisations précédées qui ont été désorientées par le vote massif des délégués du parti les socialistes socialistes du Nord réunies au Congrès de Dunois.

Pour le Section Roubaisienne du parti unifié et par ordre,

A. FRANÇOIS ; H. LEMAIRE

Petite manifestation

Imitant leurs collègues de Paris, actuellement en grève, les garçons cireurs de Roubaix ont tâché manifester devant l'épicerie Potin, rue Neuve.

L'un d'eux, Emile Lambert, âgé de 21 ans, demeurant rue Saint Georges, 1, a été l'objet d'un procès-verbal pour avoir manqué de respect à l'agent Vanheyme qui l'invitait au calme.

Réception du Nouvel-An

L'Administration municipale reçoit à la Mairie, à l'occasion du Nouvel An, le samedi 30 courant, à 8 heures du soir.

Dans les finances

M. Le Gall, trésorier-payeur général, s'est rendu à Roubaix mercredi après-midi pour inspecter les divers services du ressort de son administration.

Le feu

Mardi, vers minuit, au commencement d'incendie a été déclaré dans la chambre à coucher de Mlle Elodie Parkins, rue du Fontenoy 91, tandis que cette dernière était descendue au rez-de-chaussée, laissant une vieillesse sur une table près du lit.

Après appel de Mlle Parkins, les voisins accourus, et jetèrent les literie par la fenêtre, dans la rue, où on les sauva. Les pompiers, mandés par téléphone, n'eurent pas à intervenir. Les dégâts sont évalués à 500 fr.

— Mercredi, vers 7 heures, un feu de cheminée s'est déclaré chez M. Lecliance-Provost, négociant, rue de Lille, 137.

Les pompiers du poste central ont éteint rapidement ce commencement d'incendie.

Paris slandeuses aux courses

Mardi matin, en partant des dénonciations de policiers motivées par les paris clandestins aux courses, nous avons indiqué, par une regrettable confusion, le cas de *Coq Hardi*, place de la Gare, comme ayant été l'objet d'une descente fructueuse.

Nous avons voulu parler de l'estaminet voisin, connu sous le nom de café Rémy.

Nous nous devions à nous-même de faire cette rectification.

Protection de l'Enfance

Le Comité Roubaisien de Protection de l'Enfance et de la « Goutte de Lait » vient de faire sa première distribution de récompenses aux mères les plus nombreuses, les plus méritantes. Vingt et un bébés brillants de santé ont été présentés aux Dames patronnesses qui ont admiré la bonne mine de leur nourrisson et des enfants.

Voici les noms des mères qui ont mérité ces récompenses :

Mme Dumez, rue Meulenaert, 3. Parent, 4 — Lenel, place Chapelle, 4. Lary, 18 — Baillon, rue de Mouvaux, 20 — Vos, rue Sablon, 8 — Dubiaut, rue de l'Epeule, 232 — Beauvalet, rue Levêque, 1 — Six, rue de Lille, 6. Motte-Dupond, 1 — Chautry, rue de Denain, 4. Lecoy, 5 — Mercier, rue du Tilleul, 1. — Delobel, 3 — Lemaire, rue Malzoniy, 7 — Spriet, rue de Lannoy, 121 — Vandevelde, rue d'Alger, 3. Brest, 2 — Delecroix, rue St-Louis, 6. Jacquemart, rue Blanche-Trouée, 3. Florin, 25 — Fiolelle, rue de Lille, impasse des Arts 5 — Boulant, rue Bernard 6. Vigrina, 5 — Delangle, rue Derbaix, 103 — Boniart, rue Bernard d. 4. Wiecho, 6 — Beck, rue Longues-Haies, 3. Perquy, 8 — Fauvert, boulevard de Metz 4. St-Henriété — Tercy, boulevard de Metz, 45.

Bouchés de pain

Semaine du 23 au 31 décembre 1905 — Nombre de portions distribuées : Grand-a-personne 1512. Enfants 1473 — Total : 2985.

Dons reçus : Dans anonyme : Vieux bas — D'un anonyme : Vieux vêtements.

Ecole Nationale des Arts Industriels

Aujourd'hui jeudi, 28 décembre, à 9 h. 3/4. Conférence d'électricité industrielle par M. le professeur Hégène (cours de chimie).

Programme : Couplage des alternateurs — Couplage en série — Couplage en parallèle — Synchronisation — Exact-synchrone — Influence du Couple moteur sur les régulateur — Etude graphique des alternateurs en parallèle.

Visite de Mandat

Mardi, en séance de mandat, M. Lemaire, maire du palais de la Vieille du 1er. Inspection

Travaux publics

pour construction de *Maisons Ouvrières* en Copiquay, 2e série : 25.000 francs à 1 fr. dans [illegible] dont la première est de 19.000 fr. de prix et dont la première est de 19.000 fr. 304.1005

Société de Secours mutuels des Agents de Police

La Société de Secours mutuels de personnel de la Police de Roubaix a tenu son assemblée générale trimestrielle le 26 décembre, à 8 heures du soir.

Elle était présidée par M. Dulbert, [illegible] assisté, notamment de MM. Lemaire, secrétaire, [illegible], trésorier et des membres du Conseil.

M. Lemaire a donné lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 3 juillet dernier.

M. Gillet, trésorier, a rendu compte de la situation financière.

Les membres dignes l'attribution de la médaille [illegible] ont été élus à l'unanimité.

Les décorés ont été de 13 fr. Le pot au capital de 3 fr. 25.

Après examen de plusieurs questions touchant le règlement intérieur, M. le président leve la séance à 10 heures.

SAVON DU CONGO PARFUM SUAVE VICTOR VAISSIER 1546

Etat-Civil

Naissances du 22 décembre. — Joseph Bonnier, rue de la Marlotte, [illegible] ancienne, 22 — Emile Dessaint, rue Blanchemaille, 1 — Marie Dessaint, rue Blanchemaille, 1 — Marie Pottier, rue Lionel, 19 — Germine Jossin, rue Neuve, 1 — Pierrette Gros, rue de l'Alma, 131.

Mariage — Entre : Victor Cochelaux, directeur d'usine, rue des Vosges, 69 et Marie Lepers, sans profession, rue des Vosges, 69.

Décès — Justine Ladoucy, 39 ans, sans profession, rue de l'Hospice — Jean Colombier, 78 ans, sans profession, rue St-Jean — Guillaume Dreter, 29 ans, peigneur, rue Blanchemaille — Fidelice Provost, 73 ans, sans profession, rue de l'Hospice — Alexandre Vandon Broucke, ouvrier cirier, id. — Albert Leclercq, 19 mois, r. Duflos, id.

TOURCOING

Accidents de travail

M. Henri Bouillet, 63 ans, chemisier chez M. Charles Thierghien et fils, rue de Lille, est tombé dans un sous-sol en relevant de dessus d'un tonneau. Contusion de calcanéum droit avec lésion possible de l'os, ce qui obligera à conserver le pronostic. Soins en M. [illegible] nouillis.

— M. Jules Ducuchin, 24 ans, mécan. employé chez M. Dessedit-Hair, entrepreneur, rue Saint Roch, s'est contusionné à la jambe droite en remettant une pièce sur l'aide d'un monumentre Boutier-Hervé, huit jours.

— M. Jules Florin, 21 ans, garçon de cave à la Brasserie de Vivelas, a été le [illegible] contusionné contre deux tonneaux. Plaies contuses de l'index, de l'annulaire et de l'auriculaire. Docteur Lefoc, dix jours.

— M. Léopold Dessit, 16 ans, domestique au service de M. A. Mesquillier fils, entrepreneur, a reçu une pièce de bois sur l'épaule gauche, en travaillant au déchargement et de se voiture sont en clientèle de la rue de la Bleffe. Contusion : Docteur Vienne, dix jours.

— Chez MM. Lerthuis frères, peigneurs, rue Wattine, M. Charles Fort, 54 ans, conducteur de machine, est tombé d'un armoire sur lequel il a mis moins pour les besoins de son travail. Entorse méno-tarsienne du pied gauche. Docteur Vienne, 15 jours.

— M. Rémy Dumpere, 26 ans, homme de peine chez M.M. Albert Motard et Cie, peigneurs, rue de Roubaix, a reçu un coup de brai d'huil, en voulant vert une bâche de [illegible]. Docteur Pépin, 15 jours.

Etat-Civil

Naissances du 27 décembre. — Delacaux Raymond, rue Jean-Bart, 32 bis — Picavet Henri, rue Ingres, 103 — Duvet Elisabeth, rue de l'Alma-Lourbet, 39 — Fil ge Jean Baptiste, rue de Tourcoing, 19 — Lepoutre Edouard boulevard Gambetta, 57 — Lecluyer Georges, rue de Mons, 14 — Scalbert Léon, rue de Normandie, 6.

Mariage. — Entre : Dutombes Moïse, serrurier et Leleux Engénie, couturière.

Décès — De Rys Victoire, 60 ans, rue de l'Ile, 121 — Baratti François, 23 ans, rue Auber, 52 — Cocette Henri 51 ans, rue d'Audenfort, 25 — Bertrand Zoé, 22 ans, rue de la Cité, 67 — Carlens Louis, 28 ans, rue Nationale, 125 — Dewaele Pierre, 12 ans, id. — Notteboert Adèle, 44 ans, id.

Les produits de l'octroi

L'octroi constitue le principale source de revenus municipaux.

Les résultats connus à ce jour atteient que les recettes générales d'octroi dépasseront 1.570.000 fr. à la fin de l'exercice en cours.

Au budget de 1906, M. le Maire n'a porté qu'une évaluation de 1.600.000 fr. qui repré-

DERNIÈRE HEURE

Les fausses nouvelles de mobilisation

Paris, 27 décembre.

On n'a aucunement la confirmation à Paris de la dépêche de Berne annonçant que tous les sujets allemands résidant en Suisse et encore astreints au service militaire, aient reçu d'une haut impérieux des autorités de leur pays les convocations nécessaires pour la mobilisation.

D'autre part, si, comme l'a annoncé une dépêche de Bordeaux, des soldats du 18e corps, joinsant à la permission à l'occasion des fêtes de Noël et du 1er janvier, ont été rappelés par dépêche à leurs régiments, ce rappel n'a aucune espèce de rapport avec la mobilisation.

L'attaque de la voiture des Postes de Marseille

Mort d'un inculpé

Marseille, 27 décembre.

La police a arrêté ce matin les auteurs de vol de la voiture des Postes, comme il y a six jours ; ce sont huit hommes et deux femmes.

On a trouvé sur l'un d'eux, nommé Franzel, 250 francs en billets de banque ; celui-ci, mis en violon, a été pris d'une commotion cérébrale ; il est mort deux heures après.

DEUX MARINS ASPHYXIÉS
à bord d'un torpilleur

Cherbourg, 25 décembre.

Ce matin, le docteur notable était mise en jeu par la découverte de deux hommes asphyxiés à bord du torpilleur 270. Ce sont les nommés Lecouteux, second maître mécanicien, et le quartier-maître patron pilote Delanoé.

Le 270 qui devait partir ce matin avec deux autres torpilleurs pour St-Malo s'était ancré hier soir dans le bassin Charles-X ; comme le froid était vif, les portes restèrent closes et relot du réduit dans lequel se couchèrent les deux victimes dégagent une certaine quantité d'acide carbonique par suite d'un tirage insuffisant.

Les cadavres des deux marins ont été portés ce matin à l'hôpital maritime.

CYCLONE AUX COMORES

Nombreux blessés. — Dégâts considérables

Paris, 27 décembre.

Aux termes d'un télégramme qui vient de parvenir au département des colonies, un violent cyclone a atteint Angouan et Moheilli, le 26 décembre. Les pertes éprouvées par les colons indigènes seraient considérables et il y aurait de nombreux blessés parmi eux.

Les cultures vivrières ont surtout souffert. Nombre de bâtiments et de plantations sont détruits. Le gouverneur de Mayotte a donné des ordres pour faire distribuer à la population du riz et des semences.

Il s'est rendu immédiatement sur place, afin de constater l'étendue des dommages, rassurer la population et arrêter les mesures commandées par la situation.

Mayotte a été peu éprouvée. *La Grande-Comore* est indemne.

LILLE

ENFANTS ASPHYXIÉS
dans une bétandre

Fatale imprudence. — Deux enfants asphyxiés pendant leur sommeil

Un drame qui frappe cruellement une humble famille de mariniers s'est déroulé pendant la nuit de mardi à mercredi, à bord d'une bétandre stationnant dans la Deûle, amarrée au pont de Canteleu.

Ce bateau, comme tous ceux qui allonnent nos canaux du Nord, sert proprement entretenus et goudronné la nuit ; il matinal là, dans un paysage au peu triste, aux noir de gaîté, avec ses petites fenêtres à persiennes pointes en vert et blanc.

A l'arrière, on lit une inscription en lettres blanches sur un fond brun : *La Phare*, Bouriel-Derock, Merville (Nord).

Habitée par sept personnes, M. Bouriel, sa femme et cinq enfants, dont l'aînée, une forte fille âgée de 20 ans, le pénicle, venant des usines de Courrières, devait passer la nuit à Lille en repartir le lendemain à Deûle, passer Frelinghien (Nord), se destination, où il devait déposer son chargement de sherbon chez MM. Lutin, brûseurs.

Mardi soir donc, la famille prenait son repas dans la grande pièce de l'arrière. Le repas fut très gai et on était bien loin de prévoir le terrible malheur.

Coïncidence ; parmi le trentaine de bateaux amarrés au garage de Grand-Tourcoing, il en trouvait que l'un à deux appartenait à un vieil ami du M. Bouriel ; il avait sauvé la vie, il y a quelques années. Ce soir était des convives.

Vers huit heures et demie du soir, la famille alla se coucher.

Comme le cabine de l'avant est trop exiguë pour loger tout son monde, M. Bouriel avait coutume de faire coucher trois de ses enfants Fernand, Moïse et Marcel, respectivement âgés de 18 ans et demi, 10 ans et 8 ans, dans une petite cabine de l'arrière. Le froid devenant très rigoureux, le propriétaire de la bétandre s'était décidé à le faire chauffer pendant la journée et à en effet fil placer un petit poêle tout près de l'escalier.

Cette installation ne comportait pas tout le confortable et la lassa des cabines des grands yachts de plaisance, car le tuyaterge n'était pas fixe : traversant le capot (trappe) il devait être démonté tous les soirs, lorsque le feu éteint, les bagages regagnaient leur couchette.

Par extraordinaire et par bonheur, le petit Marcel eut l'idée de rester dans la chambre des parents avec sa petite sœur laissant seuls dans leurs Fernand et Moïse rengagner seuls leur cabine.

Le petite semblait ételnt, et M. Bouriel avait retiré les tuyaux et fermé le trappe.

Mercredi matin, vers six heures, on voyait pas paraître le petit Fernand qui de coutume est très matinal. M. Bouvel alla pour le réveiller. Avant de relever le capot, il appela : « Fernand ! Moïse ! Lever-vous, il est l'heure ! »

Personne ne répondit. Envahi d'une sensation on peu vague, il frappe sur la trappe et répète son appel. Il n'entendit rien, la chambre garde un silence de mort. Il se précipite alors vers le capot et le relève brusquement. Il crie plus fort : « Moïse ! Fernand ! répondez ! »

Rien ne bouges. Le jour n'étant pas encore levé, il faisait très brus, il se penche sur l'ouverture pour voir. Une odeur insupportable de charbon le saisit à la gorge.

Il en comprend entrer, il semblait détrillir. Il se relève pourtant et courut appeler sa femme.

« Apporte vite une lampe, lui dit-il, je crains qu'il ne soit déjà trop tard. »

Tous deux en dirigèrent vers la cabine : « Ah ! mon Dieu ! Qu'est-il arrivé à ces pauvres enfants ? » Et ils en sanglotant la malheureuse mère.

Le gaz meurtrier étant échappé, M. Bouriel put descendre.

Un spectacle horrible s'offrit à ses yeux : sur le lit en désordre, gisait le corps de petit Moïse, la tête jaunie, contractée par les affres de l'asphyxie.

Au pied de l'escalier, Fernand était étendu sur le dos, les poings crispés.

Il avait dû se lever et gravir quelques marches, mais à demi asphyxié, n'ayant plus la force de lever le capot, il avait dû enlisner en arrière et cogner de front contre les parois de la cabine, car il portait une contusion au front.

La douleur de la mère est impossible à décrire.

Les corps furent transportés dans la cabine de l'avant, en pendant qu'on courait chercher un médecin. M. le docteur Sangnier en tarda pas à arriver, mais il ne put que faire les dernières constatations.

M. Villon, commissaire de police, immédiatement prévenu, vint sur les lieux et ouvrit une enquête. Elle révéla que l'accident était dû à une imprudence. Des chauffeurs inexpérimentés étaient cachés par les cendres s'étaient revivés lorsque les enfants étaient couchés.

Le « Phare » est actuellement amarré en face de l'octroi de bois de la Deûle.

Un drapeau tricolore en barre crossée de cuivre a été hissé au sommet de son mât.

Le deûle des abaques s'est peu encore arrêtée.

VIOLENT INCENDIE
à Verlinghem

Un vieillard brûlé vif. — Trois maisons détruites

Un terrible incendie a détruit mardi soir un groupe de trois petites maisons friaant partie du hameau de Corbeau, à l'entrée de Verlinghem. Ce sinistre aurait pu malheureusement les malheureux qui habitaient dans l'une d'elles, eurent cuité la mort à un malheureux vieillard qu'on n'a pu dégager à temps des bâtiments embrasés.

Les immeubles incendiés étaient construits en briques et couverts de tuiles. L'une des maisons était occupée par Mme veuve Boschery et sa fille ; une dépendance toute restreinte était habitée par un cordonnier informe, Désiré Deneuin, qui ne pouvait guère se mouvoir que sur les jarrets. Dans le maison voisine demeurent les époux Benjamin Caysselle et leurs neuf enfants ; dans le troisième, M. Pierre Van de Ghoin.

Le feu s'est déclaré, vers onze heures du soir, dans la chambre de Lecliard dont les clameurs épouvantées donnèrent l'alarme : Mme Boschery, impuissante à lui porter secours, se précipite dehors, affolée, appelant au secours : la famille Caysselle n'est quelque temps pas encore sur les jarrets. Dans le maison voisine demeurent les époux Benjamin Caysselle et leurs neuf enfants ; dans le troisième, M. Pierre Van de Ghoin.

Le feu s'est déclaré, vers onze heures du soir, dans la chambre de Lecliard dont les clameurs épouvantées donnèrent l'alarme : Mme Boschery, impuissante à lui porter secours, se précipite dehors, affolée, appelant au secours : la famille Caysselle n'est quelque temps pas encore sur les jarrets. Dans le maison voisine demeurent les époux Benjamin Caysselle et leurs neuf enfants ; dans le troisième, M. Pierre Van de Ghoin.

Le feu s'est déclaré, vers onze heures du soir, dans la chambre de Lecliard dont les clameurs épouvantées donnèrent l'alarme : Mme Boschery, impuissante à lui porter secours, se précipite dehors, affolée, appelant au secours : la famille Caysselle n'est quelque temps pas encore sur les jarrets. Dans le maison voisine demeurent les époux Benjamin Caysselle et leurs neuf enfants ; dans le troisième, M. Pierre Van de Ghoin.

Les constructions légères et exiguës brûlaient déjà comme une bûche d'allumoirs ; à minuit, il ne restait plus qu'un monceau de cendres : quant au malheureux vieillard, il n'avait pas fait mangé à la cancer, et depuis longtemps les hurlements du pauvre vieillard avaient cessé.

Hier matin seulement, on parvint en fouillant les décombres l'aiguille, à retrouver le cadavre carbonisé qu'on exhuma par morceaux de la chose noire : dans l'ensemble [illegible] ment de chaque détail, les victimes [illegible] ce qu'on n'a pu en reconnaître.

La gendarmerie a ouvert une enquête [illegible] pour savoir jusqu'à présent à quelle cause [illegible] cette petite catastrophe ; les dégâts sont, [illegible] vérité, peu importants, mais il ne reste [illegible] des mobiliers qui constituaient tout l'avoir [illegible] des pauvres gens.

BOURSE DE BRUXELLES

Bruxelles, 27 décembre.

Fonds d'Etat. — Bruxelles 1891 1 1/2 0/0 [illegible] primes, 100,55 1/2 — Bruxelles 1892 1 1/2 0/0 [illegible] 100,35 — Bruxelles-Marine 1897 [illegible] 0/0 [illegible] 92. [illegible]

Obligations. — Anvers 1887 2 1/2 0/0 100,[illegible] — Anvers 1887 3 0/0 [illegible]

Charbonnages. Anderlues 307,50 — Berwaldt 87 — Bois du Luc 1[illegible] — Charleroi 1[illegible] — Charleroi-Nord 2[illegible] — Comnerie 307,50 — Couchant de Flénu 2[illegible] — Couchant de Mons 2[illegible] — Flénu 1[illegible] — Grand-Bonne 1[illegible] — Grand-Hornu 1[illegible] — Hainaut 1[illegible] — Houillère Unies du Bassin de Charleroi 1[illegible] — Marchienne 7[illegible] — Marcinelle 1[illegible] — Mariemont-Bascoup 1[illegible] — Mariemont-Bascoup 1[illegible] — Sart-Culpart à Gilly 1[illegible] — Sart-Charleroi ex. 2 rép. fr. 1[illegible] — Trieux de Charleroi 1[illegible] — Sous-Mariemont 1[illegible] — Wérin 1[illegible]

Industries diverses. — Produits Chimiques de Droogenbosch 1[illegible] — Sels Artificiels 1[illegible] — Sucrerie (action privilégiée) 1[illegible] — Sucrerie (action ordinaire) 1[illegible] — Tabacs (action privilégiée) 1[illegible] — Tabacs (action ordinaire) 1[illegible] — Marcinelle et Couillet 1[illegible] — Marcinelle-Couillet (action privilégiée) 1[illegible] — Marcinelle-Couillet (action ordinaire) 1[illegible] — Sarrebruck (Forges de) 1[illegible]

Etat. — Autrichiens des Mines 6[illegible]